



Edité le : 15/07/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 2

Communauté de Communes Lodévois et Larzac
MAGNETTEEspace Marie Christine BOUSQUET
1 place Francis Morand
34700 LODEVE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE25-95325	Analyse demandée par :	ARS DD DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE2507-41942-2	N° Prélèvement :	00329987
N° Analyse :	00331757		
Nature:	Eau à la production		
Point de Surveillance :	RESERVOIR DE SOUMONT	Code PSV :	0000002967
Localisation exacte :	DEPART DISTRIBUTION		
Dept et commune :	34 SOUMONT		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,7298585300	Y :	3,3533420600
UGE :	2087 - CC. LODEVOIS ET LARZAC		
Type d'eau :	T1 - ESO A TURB <2 SORTIE PRODUCTION		
Type de visite :	P1	Type Analyse :	DIVER
Nom de l'exploitant :	COM. COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC	Motif du prélèvement :	CS
	1 PLACE FRANCIS MORAND		
	34700 LODEVE		
Nom de l'installation :	STATION SOUMONT	Type :	TTP
Prélèvement :	Prélevé le 11/07/2025 à 09h12	Code :	002537
	Réception au laboratoire le 12/07/2025 à 00h32		
	Prélevé par CARSO LSEHL / CALMETTES Jessica - LSEHL		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 12/07/2025 à 00h32

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Analyses physicochimiques								

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Métaux								
Arsenic total11ASTOT	3	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10		#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

11ASTOT ARSENIC TOTAL (ARS11-2020)

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX
Valideur technique

